

[Français]

LA CONSTITUTION

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le ministre des Affaires constitutionnelles a indiqué qu'il avait l'intention de déposer un projet de loi pour permettre la tenue d'un référendum sur la Constitution. Cette annonce qu'il a faite hier, ne fournit aucune réponse à toutes les questions qui se posent nécessairement.

Je voudrais donc poser cette question au premier ministre: Quelles garanties peut-il donner que ce référendum unira le pays, qu'il ne sera pas une source de division et qu'il ne servira pas à imposer une solution au pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux pas fournir de garanties à qui que ce soit.

Le chef du Nouveau parti démocratique me demande une garantie personnelle ou une garantie au nom du gouvernement; je ne peux pas faire cela. Bien sûr, on se servirait, la Chambre des communes, d'un instrument référendaire, un plébiscite, un référendum, afin de consulter la population en général que dans le but de solliciter leur opinion sur une question importante, donc, pour essayer d'unifier davantage le pays et non pas de le diviser.

J'espère que mon amie comprendra que je ne pourrais pas, même avec la meilleure volonté au monde, lui fournir des garanties.

[Traduction]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Ce que je veux savoir, c'est si dans la loi d'autorisation proposée par le ministre, le gouvernement a l'intention d'inclure des dispositions précises, notamment sur le texte de la question et sur la définition de majorité. Je demande cela au premier ministre parce qu'il est évident que les groupes minoritaires, ce qui inclut évidemment les Québécois et les peuples autochtones, voudront avoir l'assurance que la loi référendaire permettra d'arriver à un résultat équitable et juste et qu'elle contiendra une définition de ce qui constitue une majorité.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je crois que le ministre des Affaires constitutionnelles a déclaré hier devant les médias que la mesure législative

Questions orales

qu'il présenterait serait le résultat de consultations poussées auprès des chefs des principaux partis reconnus à la Chambre des communes. Bien sûr, cela inclut ma distinguée collègue. Donc, dès que la mesure législative sera prête, je suis convaincu que le ministre la consultera pour bénéficier de ses conseils.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je crois que ce qui importe au sujet du projet de loi, c'est que le gouvernement soit franc envers la population et que le projet de loi ne donne pas tout simplement carte blanche au gouvernement, mais précise la question, le moment de la tenue du référendum, les dépenses limites et ce qui constitue une majorité.

Le premier ministre a dit qu'il y aurait des consultations. Je lui demande quel genre de consultations il y aura auprès des provinces, des territoires et des peuples autochtones avant que la mesure législative soit présentée à la Chambre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le Parlement du Canada parle au nom de toute la population du Canada.

Une voix: Déclenchez des élections, vous verrez.

M. Mulroney: Mes amis du Bloc québécois disent de déclencher des élections. Croyez-moi, ce n'est que par charité que je n'en déclenche pas, car je pense à vos pensions. Monsieur le Président, je ne voudrais pas les mettre à la rue sans pension.

• (1430)

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le dernier cadeau qu'ils recevront d'une nation reconnaissante avant leur départ, c'est une pension indexée.

À mon honorable amie, je dirais que le Parlement du Canada parle au nom de tout le peuple canadien. Une fois que les chefs auront été consultés, qu'un projet de loi aura été présenté et étudié, puis adopté ou rejeté, on connaîtra la position du Parlement du Canada. Une consultation aura lieu selon la formule énoncée dans la mesure législative.

Je ne crois pas qu'en l'occurrence, on doive s'engager à consulter tout le monde avant d'avoir consulté les chefs des autres partis. Nous devons prendre nos responsabilités. Nous avons été élus au Parlement du Canada. Le Parlement parle au nom de toute la population du Canada et lorsque le Parlement se sera fait une idée, la